



Obligation de lever une hypothèque

Par **brijounette**, le **20/04/2015** à **17:11**

bonjour,

Mes 2 fils ayant trouvé un accord avec leur belle-mère, ont réalisé la vente de la maison, dont ils avaient hérité en indivision, sachant que cette dernière avait un droit viager au logement. Mais comme mon ex-mari ne m'avait pas versé ce qu'il me devait (à savoir 80 000 euros) j'avais mis une hypothèque sur le bien. D'un commun accord, ils m'obligent à signer la radiation, ce qui implique un renoncement total au dédommagement financier que la justice m'avait octroyé. Ne suis-je pas en droit de demander une compensation sur leur part ?